

27 AVRIL 1978.-

=====

SAINTE CHAPTES .-(30)

oooooooooooooooo

HEURE : 21 H 30. ce sera

*deuxième*  
*enquête complémentaire pour*  
*un plan de vol hélicoptère*

M. et Mme DOUSSET, un couple niçois, résidant, 79;  
Boulevard SAINT ROCH, à Nice, se rendaient à Nîmes,  
depuis le village de Garrigues, où ils passaient quel-  
ques jours de vacances chez M. et Mme GALIZZI, parents  
de Mme DOUSSET.

Arrivés à 600 mètres au NORD.EST du village de SAINT  
CHAPTES, sur la D. 114, ils sont survolés par un phéno-  
mène lumineux apparemment stationnaire. M. Christian  
DOUSSET, 26 ans, qui connaît les hélicoptères, se rend  
compte qu'il s'agit d'un phénomène différent. Il est  
très ému. Néanmoins à la demande de son épouse, 28 ans,  
nullement impressionnée, il stoppe son véhicule, arrête  
le moteur et tous deux descendent de voiture. Ils obser-  
vent alors le phénomène en direction du village de  
Garrigues. Ils l'estiment à 100 mètres d'altitude et à  
300 mètres de distance. Ce phénomène - d'après le récit  
fait aux enquêteurs de " VERONICA " par les gendarmes de  
St Chaptes et par la mère de Mme DOUSSET - leur serait  
apparu sous la forme de quatre feux rouges, clignotant  
séparément, alignés aux extrémités d'une barre imaginaire,  
inclinée d'environ 20° sur l'horizontale.

Ils sont intrigués par la fixité du phénomène et par le  
silence complet qui les entoure. Mme DOUSSET, qui connaît  
bien les lieux, dit à son mari : " La gendarmerie de Saint  
Chaptes est à deux pas d'ici, allons - y..." Ils reprennent

la route, et arrivent une minute après à la gendarmerie. La porte du jardin de la gendarmerie étant fermée à clef la nuit, ils sonnent, appellent, tambourinent sur le portail. De l'étage, les gendarmes les questionnent brièvement et entreprennent de s'habiller à la hâte.

Mme DOUSSER trouve cependant le temps trop long et dit très haut à son mari " Viens, va, ils ne nous croient pas. Ils rient de nous..." Sur quoi le Commandant de Brigade lui répond : " On arrive...". Les gendarmes effectivement arrivent en survêtements et s'engouffrent dans le véhicule des témoins qui repart vers le lieu d'observation.

Pendant ce temps M. Roland PELADAN, agriculteur, qui habite en face de la gendarmerie, a été réveillé par le bruit.

Pensant qu'il s'agit d'un accident, il prête l'oreille.

Il comprend très vite qu'il s'agit d'un OVNI, grimpe à son grenier et observe le phénomène sous la même forme que celle décrite par les témoins, mais avec trois feux seulement.

Les gendarmes et le couple DOUSSER vont donc sur les lieux de l'observation. A leur arrivée, ils stoppent le moteur.

Ils voient ensemble le phénomène s'éloigner en direction de Garrigues. Le silence est complet. Ils entendent chanter les grillons.

Ils décident alors de poursuivre le phénomène, empruntant la D. II4 puis la 582. Au delà de Garrigues, à l'horizon duquel le phénomène avait disparu à leurs yeux, ils redécouvrent ledit phénomène qui s'éloigne lentement, en direction d'UZES. Ils cessent alors leur observation, rejoignent le domicile de Monsieur et Madame GALIZZI à GARRIGUES d'où les gendarmes donnent par téléphone l'alerte à toutes les

brigades de la compagnie d'UZES. Les gendarmes sont ramenés ensuite à SAINT CHAPTES.

Chez les GALIZZI, l'une des soeurs de Mme DOUSSET, Florence, âgée de 19 ans 1/2, avait aperçu également les lueurs à leur passage aux environs de Garrigues.

Au retour des gendarmes et du couple DOUSSET à Garrigues, vers 22 H / 22 H10, la troisième fille, Marie Ange GALIZZI, 21 ans, décide pour satisfaire sa curiosité, de poursuivre plus loin le phénomène. Elle enfourche son cyclomoteur, et s'en va sur la N. 582, en direction d'UZES. Elle dépasse le village d'ARPAILLARGUES et voit le phénomène comme les témoins précédents. Il lui semble que celui-ci prend de l'inclinaison et s'élève pour passer au-dessus d'UZES. Elle le perd alors de vue et rentre chez elle.

Un autre agriculteur de SAINT CHAPTES, M. Michel BARNOTER, âgé d'une quarantaine d'années, éleveur, a également aperçu le phénomène au SUD du village de SAINT CHAPTES.

Interrogés séparément, les témoins décrivent de la même façon le phénomène :

- Les gendarmes avec quatre feux.
- Les autres témoins avec trois feux.
- Les feux ayant aux yeux des témoins un diamètre apparent de plus de deux centimètres (au comparateur de LDLN) ils leur paraissaient plus gros que la pleine lune.
- La périodicité des clignotements a paru à SAINT CHAPTES être : pour les feux de gauche, proche de la seconde, pour les feux de droite plus longue. Marie Ange GALIZZI pense que le clignotement était plus rapide.

NOTA : Les feux clignotants indépendamment, il est possible que les gendarmes soient les seuls à avoir vu les deux

feux de droite allumés simultanément, et que les autres témoins, n'en ayant vu qu'un seul allumé aient déduit qu'il n'y en avait qu'un.

- Tous les témoins interrogés séparément sur la couleur, ont spontanément désigné la teinte " WARM RED " du nuancier Pantone de Letraset.

- Tous ont déclaré que l'écartement entre les feux était constant, ce qui exclue un vol en formation d'aéronefs conventionnels.

- Les gendarmes, Monsieur PELADAN, Monsieur BARNOYER, déclarent que l'écartement entre les feux de droite et ceux de gauche, était de 6 centimètres au goniomètre de poche LDLN tenu à bout de bras, soit 6 degrés d'arc, ce qui donnerait une envergure du phénomène de 54 mètres si celui-ci était à 500 mètres. Ils déclarent tous que les feux étaient énormes.

- Tous ont essayé de deviner une forme entre les feux, mais n'ont pu la déterminer, encore qu'ils aient tous la quasi-certitude qu'il s'agissait d'un bloc compact. Monsieur PELADAN seul a ajouté que peut-être les feux tournaient comme un phare, mais qu'il n'en était pas sûr.

ENQUETE DU GROUPE " VERONICA ".